

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 octobre 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JORROT (représenté par M. JASPART).

Membres excusées (3) : Mme AVENA, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 26 Septembre 2018.

Délibération n° : 36-2018

**Objet : Délégation du Conseil d'Administration du CCAS au Président ou au Vice-Président
Autorisation de signature à son Directeur Général**

Par délibérations du 23 mai 2014 et du 25 septembre 2015, le Conseil d'Administration du CCAS a donné délégation de pouvoir à son président ou à son vice-président dans les matières prévues par la réglementation. Celles-ci restent en vigueur.

Les administrateurs ont également donné l'autorisation au directeur du CCAS de signer des décisions prises dans le cadre de cette délégation, pour 2 matières qui sont l'attribution des prestations et l'élection de domicile au CCAS.

Or, pour des raisons de fonctionnement dans le cadre de l'achat public, il serait opportun de compléter cette délégation en ajoutant une autorisation de signature pour le directeur général du CCAS en matière de marchés publics, concernant les documents relatifs aux marchés subséquents relevant d'un accord-cadre, signé au préalable par le Président ou le Vice-Président.

Aussi, la délégation du Conseil d'Administration du CCAS au président et au vice-président deviendrait la suivante :

1. Attribution des prestations dans les conditions définies par le conseil d'administration.
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée, prévue par le Code des Marchés Publics.
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
4. Conclusion de contrats d'assurance.
5. Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère.
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
7. Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration, à savoir ester en justice pour la durée de son mandat, tant en défense qu'en recours, pour tout contentieux intéressant le CCAS.

8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du Code de l'action sociale et des familles.

Les décisions prises en application de cette délégation doivent être signées personnellement par le président ou le vice-président à l'exception, conformément aux dispositions de l'article R123-22 du code de l'action sociale, des décisions relatives aux matières des points 1, 2 pour les marchés subséquents et 8, qui pourront être signées par le directeur général du CCAS. Il sera rendu compte au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- autorisent la Directrice Générale du CCAS à signer les documents relatifs aux matières précédemment citées.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20181003-36-2018-DE
Date de télétransmission : 11/10/2018
Date de réception préfecture : 11/10/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité